

TRANSMETTRE VOTRE ENTREPRISE

— LE CONTRAT DE GÉNÉRATION PEUT VOUS AIDER À ANTICIPER
LA TRANSMISSION DE VOTRE ENTREPRISE

À QUI TRANSMETTRE ? ET QUELLES PERSPECTIVES POUR LA SUITE ?

Préparez la transmission de votre entreprise.

Le contrat de génération peut vous aider en vous facilitant l'embauche d'un jeune en CDI, que vous pourrez former avant de lui céder votre entreprise.

UN CHEF D'ENTREPRISE
DE 57 ANS ET PLUS



UN JEUNE EMBAUCHÉ
EN CDI DE 16 ANS À MOINS DE 30 ANS



UNE AIDE DE 18 000 €
VERSÉE SUR 3 ANS
(VOIR AU DOS)

C'EST SIMPLE !

RECRUTEZ UN JEUNE EN CDI
ET IDENTIFIEZ VOUS EN TANT
QUE SENIOR MAINTENU DANS
L'EMPLOI.

DÉPOSEZ LA DEMANDE
D'AIDE DE L'ÉTAT À
PÔLE EMPLOI GRÂCE AU
FORMULAIRE PRÉSENT
SUR LE SITE.



POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE
DE LA RÉGION, ENVOYEZ
UNE COPIE RECTO VERSO DU
FORMULAIRE PAR COURRIEL :
employeurs.dftlv@franche-comte.fr

travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation

franche-comte.directe.gouv.fr • www.franche-comte.fr • www.pole-emploi.fr/region/franche-comte

L'AIDE DE L'ÉTAT

Pour les entreprises de moins de 300 salariés

1 000 € versés chaque trimestre pendant 3 ans, soit **12 000 €** au total

- + cumulables avec l'allègement des charges (réduction Fillon) contactez le 3995 pour plus de détails
- + l'aide financière de l'État est doublée si l'embauche d'un jeune intervient au plus tard dans les six mois suivant l'embauche d'un sénior d'au moins 55 ans, soit 24 000 €.

L'AIDE DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ*

Pour les entreprises de moins de 300 salariés

2 000 € versés chaque année pendant 3 ans, soit **6 000 €** au total

- + cumulables avec les autres dispositifs de la Région :
 - aide au contrat de professionnalisation en CDI
 - aide au tutorat et à l'ingénierie

(jusqu'à 5 000 € si aménagement du temps de travail du sénior et tutorat)
* pour les contrats signés ou transformés en CDI et commencés avant le 31 décembre 2015

SOUPLESSE D'APPLICATION EN FONCTION DE VOS BESOINS

Tout dirigeant d'une entreprise de moins de 300 salariés ayant la capacité juridique de transmettre l'entreprise peut bénéficier de cette possibilité. À titre d'exemple, dans le cadre d'une SARL, il s'agit du gérant majoritaire.

Le jeune recruté dans cette perspective pourra bénéficier d'actions de tutorat, ainsi que d'actions de formation adaptées lui permettant de se préparer à exercer ses futures fonctions de chef d'entreprise (telles que des formations à la gestion, à la comptabilité, au droit...) dans les meilleures conditions.

UNITÉS TERRITORIALES DE LA DIRECCTE

Doubs **03 81 21 13 13**
Haute-Saône **03 84 80 96 00**

Jura **03 84 87 26 00**
Territoire de Belfort **03 84 57 71 00**



LE CONTRAT DE GÉNÉRATION EN PRATIQUE : l'exemple de Cap Savoir



Cap Savoir est un organisme de formation agréé qui compte 9 salariés. Le contrat de génération conclu par l'entreprise réunit la directrice-gérante qui prévoit à terme son propre remplacement, Mari-Fan (58 ans) et Isabelle, une jeune formatrice (25 ans). Afin de préparer sa relève, la directrice-gérante a d'abord recruté Isabelle dans le cadre d'un CDD mais c'est le contrat de génération qui a emporté la décision d'un recrutement en CDI.

POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE,
CONTACTEZ PÔLE EMPLOI AU



POUR CONNAÎTRE LES CONDITIONS D'APPLICATION travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation